

# Règlement du Concours Photographique *Regards sur Aubais 2026*

## Article 1 : Organisation et durée du Concours

Le concours *Regards sur Aubais 2026* est organisé par l'association Le Vivier, située à Aubais (1 avenue Émile-Léonard, 30250) et se déroulera, en 2 phases, du 1<sup>er</sup> mars au 14 juin 2026.

- 1<sup>re</sup> phase : du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril minuit, soumission des photographies.
- 2<sup>de</sup> phase : du 1<sup>er</sup> juin au 14 juin inclus, exposition dans la salle du Vivier des photographies présélectionnées (25 maximum) et remise des prix le 13 juin.

Il sera décerné 3 prix :

- Le Prix du Jury
- La Mention Spéciale du Jury
- Le Prix du Public

## Article 2 : Thème

Le thème est « Votre plus belle photo d'Aubais ». Tous les sujets sont acceptés.

## Article 3 : Lieu et valeur de plan des photographies

Les photographies doivent obligatoirement figurer une vue d'Aubais **reconnaissable**, en plan large ou moyen. Les gros plans sont acceptés à la condition qu'ils représentent un élément identifiable du village.

## Article 4 : Type, format et définition des photographies

Les photographies doivent être de type numérique, à la norme JPEG, et dans un format rectangulaire – Paysage ou Portrait (pas de format carré).

La définition minimale doit être de 2992 pixels (px) de hauteur pour un format Paysage ou 4000 pixels (px) de hauteur pour un format Portrait. C'est la définition par défaut de la plupart des smartphones et appareils photos.

Le post-traitement est autorisé dans certaines limites : l'ajustement des contrastes, de l'exposition, du recadrage, de la netteté, etc est autorisé. Il n'est pas autorisé d'ajouter ou de supprimer des éléments sur la photo.

Le poids du fichier ne devra pas excéder 7 Mo.

## Article 5 : Anonymat

Aucune mention ou signe permettant d'identifier l'auteur ne devra apparaître sur les photographies.

## Article 6 : Période de prise de vue

La date de prise de vue doit s'inscrire dans la période de participation au concours, du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2026 minuit. Toute photographie prise antérieurement au 1<sup>er</sup> mars ne sera pas retenue.

## Article 7 : Participants

Le concours est GRATUIT et ouvert uniquement aux photographes amateurs, aubaisiens et non aubaisiens, à partir de 12 ans.

Sont exclus du concours les membres du jury et leur famille, ainsi que les professionnels de l'image (photographes, vidéastes, infographistes, etc).

Le participant à ce concours s'engage à ne présenter qu'une photographie, inédite, dont il est l'auteur et déclarée libre de droit. Les photographies présentées ne devront jamais avoir été publiées.

Toute personne mineure participant à ce concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du/des titulaire·s de l'autorité parentale.

#### Article 8 : Soumission des photographies

Les photographies devront être soumises par formulaire en ligne à l'adresse : <https://levivier-aubais.fr/concours-photos2026/>

#### Article 9 : Date limite de soumission

La date limite de soumission des photographies est fixée au 30 avril minuit.

#### Article 10 : Le jury

Les membres du jury se réuniront :

1. entre le 1<sup>er</sup> et le 4 mai pour la présélection des 25 photographies.
2. entre le 1<sup>er</sup> et le 13 juin afin de déterminer les photos lauréates dans les catégories :
  - Prix du Jury
  - Mention spéciale du Jury

Toutes les photographies seront consultables en ligne par les membres du jury et uniquement par eux, dès le 1<sup>er</sup> mai. Elles seront présentées anonymement au jury afin de préserver l'impartialité de ses membres.

Le jury est souverain et se réserve le droit de ne pas attribuer de prix. Il n'a pas, en outre, à justifier ses décisions auprès des participants dont les photographies n'auraient pas été retenues.

#### Article 11 : Prix du Public

Les photographies exposées seront soumises au vote du public par bulletin papier, sur le lieu d'exposition, au Vivier, le soir du vernissage, le 5 juin. Une urne de vote sera prévue à cet effet.

#### Article 12 : Œuvres exposées

Les auteurs des 25 œuvres finalistes seront avertis par tous moyens nécessaires (courriel, téléphone, textos, réseaux sociaux) aux alentours du 22 mai.

Les photographies finalistes seront exposées au Vivier du 1<sup>er</sup> juin au 14 juin. Elles seront imprimées sur une toile sur châssis au format 60 x 40 (cm) que les auteurs pourront conserver en pleine propriété à l'issue de la période d'exposition, le 14 juin au soir.

#### Article 13 : Œuvres primées

Les auteurs des œuvres primées seront avertis par tous moyens nécessaires (courriel, téléphone, textos, réseaux sociaux) le 12 juin 2026, veille de remise des prix.

Les auteurs des 3 œuvres primées se verront attribuer un prix matériel.

Un auteur ne saurait recevoir plusieurs prix.

Un auteur indisponible le jour de la remise des prix pourra se faire représenter par une personne de son choix. Il devra en avvertir le jury par courriel à l'adresse : [photos@levivier-aubais.fr](mailto:photos@levivier-aubais.fr) .

#### Article 14 : Remise des Prix

La remise des Prix se déroulera le 13 juin à 11 heures 30 en présence des auteurs primés ou de leurs représentants, des membres du jury et du public.

Le Président du Jury dévoilera le palmarès et remettra les prix aux lauréats.

#### Article 15 : Responsabilité des participants

Les auteurs des œuvres sont seuls responsables pour ce qui régit les droits liés aux images ou aux droits d'auteur. Ils reconnaissent avoir les autorisations nécessaires des personnes photographiées si elles sont identifiables.

#### Article 16 : Propriétés des photographes

Tous les participants jouissent de plein droit de l'exploitation des photographies qu'ils ont réalisées dans le cadre du concours *Regards sur Aubais 2026* conformément au Code de la propriété intellectuelle. Ils autorisent toutefois l'association Le Vivier à utiliser leurs œuvres, à titre gratuit, pour toutes opérations de communication (presse, réseaux sociaux), à l'exclusion de toutes utilisations commerciales.

Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec la mention du nom de l'auteur. Aucun droit d'auteur ne pourra être réclaté à ce titre.

#### Article 17 : Protection des Données Personnelles

Les informations collectées pour *Regards sur Aubais 2026* sont nécessaires à l'organisation du concours et sont destinées exclusivement à l'organisation du concours, conformément au RGPD et à la législation française en vigueur. Le consentement des participants est recueilli via le formulaire d'inscription accessible à l'adresse :

<https://levivier-aubais.fr/concours-photos2026/soumission.php>

#### Article 18 : Application du règlement

La participation à *Regards sur Aubais 2026* implique de la part de chaque participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours. Le présent règlement est consultable sur le site web du Vivier à l'adresse :

<https://levivier-aubais.fr/concours-photos2026/reglement.html>

#### Article 19 : Questions et réclamations

Pour toutes questions ou réclamations, vous pouvez envoyer votre demande au Vivier, de préférence par courriel, à l'adresse : [photos@levivier-aubais.fr](mailto:photos@levivier-aubais.fr) .

#### Adresse postale

Le Vivier  
Mairie d'Aubais  
11 avenue Émile-Léonard  
30250 Aubais



QRCode  
Concours Photo Aubais  
2026